

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 038-213801004-20250408-DEL_20250408_02-DE



Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq et le huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Philippe DALBON, Karim DALIBEY, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Audrey BUISSON, Sébastien PLISSON, Anne LAURENT, Jérôme LOOSDREGT,

Excusés : Mme Amina GHAFIR
Mme Audrey MARRON
Mme Martine PUGLISI

Secrétaire de séance : Mme Véronique DUMINI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 4 avril 2025	Vendredi 4 avril 2025	Vendredi 11 avril 2025

**2- Affectation des résultats du budget général et du budget annexe ZAC Belledonne
Exercice 2024**

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif pour le budget principal et le budget annexe ZAC BELLEDONNE.

BUDGET PRINCIPAL

1) L'arrêté des comptes 2024 permet de déterminer :

- le résultat 2024 de la section de fonctionnement :

ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2023 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002).

	Exercice 2024	<i>Pour mémoire, exercice précédent</i>
- Résultat d'exercice de fonctionnement	786 791,18 €	1 229 699,19 €
- Excédent de fonctionnement reporté N-1 (C.002)	2 963 764,83 €	2 481 691,19 €
TOTAL	3 750 556,01 €	3 711 390,38 €

- le solde d'exécution 2024 de la section d'investissement :

ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre :

- d'une part, les dépenses d'investissement propres à l'exercice 2024, majorées du déficit d'investissement 2023 reporté (chapitre 001 en dépenses) ;
- et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2024, majorées de la quote-part de l'excédent 2023 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

- Résultat d'exercice d'investissement **+ 198 284,34 €**

- les restes à réaliser au 31/12/2024 sont reportés au budget de l'exercice 2025 :

- Dépenses d'investissement (RAR) **1 565 100,00€**

2) Affectation du résultat :

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2025 de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser.

- Solde de clôture de l'exercice :

- Résultat de clôture de fonctionnement **3 750 556,01 €**

- Besoin de financement, section investissement **- 1 366 815,66 €**

- Montant affecté au c.1068 en recette d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2024 à l'investissement 2025 (avec les RAR) au c.1068 RI **1 366 815,66 €**

- Montant conservé au c.002 en recette de fonctionnement :

- Maintien dans la section de fonctionnement 2024 au c.002 RF **2 383 740,35 €**

- Montant à reprendre au C.001 en recettes d'investissement :

- Affectation de l'excédent d'investissement N-1 au c.001 RI **+ 198 284,34 €**

BUDGET ANNEXE BELLEDONNE

- Montant reporté au C.001 en dépense d'investissement :

- Affectation du déficit d'investissement N-1 au c.001 DI **255 512,49**

- Montant reporté au c.002 en recette de fonctionnement :

- Maintien dans la section de fonctionnement 2024 au c.002 RF **0,90€**

Il est précisé qu'il n'y a pas d'affectation au compte 1068 en recette d'investissement pour le budget annexe ZAC BELLEDONNE.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Approuve** l'affectation des résultats pour le budget général et le budget annexe ZAC Belledonne de l'exercice 2024.

Décision : Adoptée à l'unanimité

